

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

A R R Ê T É N° 2016 / 2592

instituant les bureaux de vote dans la commune de SAINT-MAURICE à compter du 1^{er} mars 2017

Le Préfet du Val de Marne Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

Vu l'arrêté DRCT/4 n° 2011/2565 du 28 juillet 2011 instituant les bureaux de vote dans la commune de SAINT-MAURICE à compter du 1^{er} mars 2012 ;

Vu l'avis du Maire en date du 6 juin 2016 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

<u>Article 1</u> – L'arrêté DRCT/4 n° 2011/2565 du 28 juillet 2011 instituant les bureaux de vote dans la commune de SAINT-MAURICE est abrogé à compter du 1^{er} mars 2017.

<u>Article 2</u> - A compter du 1^{er} mars 2017, les électeurs de la commune de SAINT-MAURICE sont répartis entre les bureaux de vote suivants :

.../...

Canton n° 5 (Charenton-le-Pont)

Bureau n° 1 - Espace Delacroix - 27 rue du Maréchal Leclerc

Bureau n° 2 - Espace sportif « Le Verseau » - 30 rue du Maréchal Leclerc

Bureau n° 3 - Ecole maternelle du Plateau - Préau - 4 rue des Sureaux

Bureau n° 4 - Ecole maternelle du Plateau - Réfectoire - 4 rue des Sureaux

Bureau n° 5 - Ecole primaire Roger Revet - Préau - 5 bis rue Eugène Delacroix

Bureau n° 6 - Résidence de Presles - 41 avenue du Chemin de Presles

Bureau n° 7 - Ecole maternelle de Gravelle - Préau - 2 place Montgolfier

Bureau n° 8 - Ecole maternelle de Gravelle - Réfectoire - 2 place Montgolfier

Bureau n° 9 - Ecole maternelle de Gravelle - Centre de Loisirs - 2 place Montgolfier

<u>Article 3</u> - A compter du 1^{er} mars 2017, le bureau centralisateur de la commune, quel(s) que soi(en)t le ou les scrutins considéré(s) est le bureau suivant :

Bureau n° 1 - Espace Delacroix - 27 rue du Maréchal Leclerc

<u>Article 4</u> - Le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote figure sur l'annexe établie par la commune de SAINT-MAURICE et jointe au présent arrêté qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2017.

<u>Article 5</u> - Les dispositions du présent arrêté ont un caractère permanent. En cas de modification(s), sur proposition du Maire, un nouvel arrêté pourra éventuellement être pris ; celui-ci devra être notifié au Maire avant le 31 août de l'année considérée ; il s'appliquera le 1^{er} mars suivant et sera pris en compte pour l'établissement des listes électorales entrant en vigueur à cette date.

<u>Article 6</u> - Les Français établis hors de France (article L.12 du code électoral) et les militaires (article L.13 du code électoral) seront inscrits sur la liste électorale du 1er bureau de vote de la commune.

<u>Article 7</u> - Les mariniers et les membres de leurs familles habitant à bord (article L.15 du code électoral) pourront sans condition de résidence être inscrits sur la liste électorale du 1^{er} bureau de vote de la commune de *Villeneuve-Saint-Georges*.

<u>Article 8</u> - Les personnes sans domicile fixe (article L.15-1 du code électoral) seront inscrites sur la liste électorale du bureau de vote de la commune à l'intérieur des limites duquel est situé l'organisme d'accueil.

<u>Article 9</u> - Pour toute élection, un avis publié par le Maire fera connaître aux électeurs les locaux où ils seront appelés à prendre part au vote. Cet avis devra, en particulier, indiquer les rues rattachées à chaque bureau de vote, conformément au présent arrêté.

Article 10 - Recours contre cette décision peut être formé auprès du Tribunal administratif de Melun dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elle peut faire l'objet au préalable, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité préfectorale.

<u>Article 11</u> - Le Secrétaire général de la préfecture et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

Pour le préfet et par délégation L'adjointe au chef du buteau

Mireille BOUTAU

Fait à Créteil, le 1 1 A0UT 2016

Pour le Préfet et par délégation le Socrétaine Genéral,

Christian ROCK



Val-de-Marne

COMMUNE DE SAINT-MAURICE

BUREAU Nº1

ESPACE DELACROIX 27, rue du Maréchal Leclerc

Ile de La Chaussée – Ecluse de Saint-Maurice

Allée des Erables

Rue du Maréchal Leclerc...du 2 au 28 du 1 au 31

Rue du Pont

Quai de La République

Rue du Val d'Osne...... du 1 au 7

Fait à Saint-Maurice, le 9 août 2016

Pour le Maire
Christian CAMBON
nateur du Val-de-Marne
L'Adjoint délégué

Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Leclerc – 94415 Saint-Maurice Cedex

Tél: 01 45 18 82 10 – *Fax*: 01 45 18 80 97 www.ville-saint-maurice.com



Val-de-Marne

COMMUNE DE SAINT-MAURICE

BUREAU N°2

ESPACE SPORTIF « LE VERSEAU » 30, rue du Maréchal Leclerc

Ruelle du Bois

Impasse Junot

Rue du Mal Leclerc...du 30 au 142 du 41 au 89

Rue Maurice Gredat

Rue du Val d'Osne...du 2 au 14

Villa Vacassy

Place Jean Jaurès

Fait à Saint-Maurice, le 9 août 2016

Pour le Maire Christian CAMBON Sénateur du Val-de-Marne L'Adjoint délégué

Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Leclerc – 94415 Saint-Maurice Cedex

Tél : 01 45 18 82 10 – *Fax* : 01 45 18 80 97



Val-de-Marne

COMMUNE DE SAINT-MAURICE

BUREAU Nº 3

ECOLE MATERNELLE DU PLATEAU

PREAU 4, rue des Sureaux

Rue Adrien Damalixdu 1 au 23 du 2 au 26

Rue Edmond Nocard

Rue des Epinettes (impairs)

Villa des Epinettes

Rue Jules Béclard

Avenue du Mal de Lattre de Tassigny......du 30 B au 54

Rue du Val d'Osne.....du 29 au 39

Avenue de Verdun

Fait à Saint-Maurice, le 9 août 2016

Pour le Maire

Christian CAMBON

Sénateur du Val-de-Marne

L'Adjoint délégué

Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Leglerc – 94415 Saint-Maurice Cedex

Tél: 01 45 18 82 10 - Fax: 01 45 18 80 97



Val-de-Marne

COMMUNE DE SAINT-MAURICE

BUREAU Nº4

ECOLE MATERNELLE DU PLATEAU

REFECTOIRE 4, rue des Sureaux

Rue des Amandiers

Rue Cuif

Rue des Epinettes (pairs)

Avenue du Maréchal de Lattre de Tassignydu 6 au 30 A

Rue de La Pompe

Rue des Saules

Rue des Sureaux

Impasse du Val d'Osne

Rue du Val d'Osnedu 9 au 27

Fait à Saint-Maurice, le 9 août 2016

Pour le Maire Christian CAMBON Sénateur du Val-de-Marne L'Adjoint délégué

Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Leclerc – 94415 Saint-Maurice Cedex

Tél: 01 45 18 82 10 - Fax: 01 45 18 80 97



Val-de-Marne

COMMUNE DE SAINT-MAURICE

BUREAU N°5

ECOLE PRIMAIRE ROGER REVET

PREAU
5bis, rue Eugène Delacroix

Rue Adrien Damalix.....du 25 au 43 du 28 au 44

Rue du Docteur Decorse

Rue Eugène Delacroix

Avenue de Gravelle

Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny...du 56 au 70

Rue Marthe Chenal

Rue du Val d'Osnedu 41 au 59bis

Fait à Saint-Maurice, le 9 août 2016

Pour le Maire Christian CAMBON Sénateur du Val-de-Marne L'Adjoint délégué

Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Leclerc – 94415 Saint-Maurice Cedex

Tél: 01 45 18 82 10 – Hax: 01 45 18 80 97



Val-de-Marne

COMMUNE DE SAINT-MAURICE

BUREAU Nº6

RESIDENCE DE PRESLES

41, avenue du Chemin de Presles

Allée des Acacias

Rue Aristide Briand

Avenue des Canadiensdu 18 au 24

Allée des Frères Lumière

Avenue de Presles

Rue des Réservoirs

Avenue Saint Maurice du Valais......du 5 au 19

Fait à Saint-Maurice, le 9 août 2016

Pour le Maire Christian CAMBON Sénateur du Val-de-Marne L'Adjoint délégué

Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Leclerc – 94415 Saint-Maurice Cedex

Tél: 01 45 18 82 10 - Fax: 01 45 18 80 97



Val-de-Marne

COMMUNE DE SAINT-MAURICE

BUREAU Nº7

ECOLE MATERNELLE DE GRAVELLE

PREAU 2, Place Montgolfier

Rue J.F.Belbéoch.....n° 3

Allée Jean Biguet

Place de l'Ecluse

Allée de l'Ile des Corbeaux

Allée du Moulin des Corbeaux

Rue du Maréchal Leclerc....du 103 au 107

du 144 au 184

du 212 au 228bis

du 234 au 240

Allée du Petit Bras

Allée de la Villa Antony

Villa des Vignes (impair)

Quai de Bir Hakeim

Avenue des Canadiens......du 4 au 4

Avenue des Canadiens.....du 10 au 10 bis

Avenue de la Villa Antony

Fait à Saint-Maurice, le 9 août 2016

Pour le Maire
Christian CAMBON
Sénateur du Val-de-Marne
L'Adjoint délégué

Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal LecJére <u>9441</u>5 Saint-Maurice Cedex

Tél: 01 45 18 82 10 - Fax: 01 45 18 80 97



Val-de-Marne

BUREAU Nº8

ECOLE MATERNELLE DE GRAVELLE REFECTOIRE 2, Place Montgolfier

Belvédère des Martinets

Allée des Bateaux Lavoirs

Promenade du Canal

Allée des Canotiers

Rue Fragonard

Allée des Guinguettes

Rue Jean Gabin

Villa Jean Gabin

Place Montgolfier

Villa Montgolfier

Rue Paul Verlaine (Pair)

Fait à Saint-Maurice, le 9 août 2016

Pour le Maire Christian CAMBON Sénateur du Val-de-Marne L'Adjoint délégué

Hôtel de Ville – 55 rue du Maréchal Lecterc – 94415 Saint-Maurice Cedex

Tél: 01 45 18 82 10 - Fax: 01 45 18 80 97



Val-de-Marne

COMMUNE DE SAINT-MAURICE

BUREAU Nº9

ECOLE MATERNELLE DE GRAVELLE

CENTRE DE LOISIRS 2, Place Montgolfier

Rue J.F.Belbéoch......n° 1

Avenue J.F. Kennedy

Rue du Maréchal Leclerc.....du 109 au 155B du 258 au 272

Avenue Saint-Maurice du Valais (pair)

Rue Paul Verlaine (impair)

Villa des Vignes (pair)

Chemin du Halage

Fait à Saint-Maurice, le 9 août 2016

Pour le Maire Christian CAMBON Sénateur du Val-de-Marne L'Adjoint délégué